



Club Athlétique Parthenay

<https://www.caparthenay.com>

ca.parthenay79@gmail.com

PARC des SPORTS L'ENJEU
01 rue du Petit Sanitat
79200 PARTHENAY
MARCHE NORDIQUE_RUNNING_COURSES_LANCERS_SAUTS



COURSE DES REMPARTS 2025

23^{ème} ANNIVERSAIRE

[Club Athlétique Parthenaisien](#)

Règlement de course

Table des matières

Table des matières	2
PREAMBULE	3
ART 01 : ORGANISATION – PARTICIPATION	5
ART 02 : LICENCE PPS CERTIFICAT MÉDICAL POUR L'INSCRIPTION QUESTIONNAIRE DE SANTE	5
ART 03 : LES COURSES	7
ART 04 : HORAIRES ET INSCRIPTIONS	7
U14_BE_ANNEES 2012_2011 (11_12 ANS) : LE DEPART SERA DONNE A 18H00	7
U12_PO_ANNEES 2014 A 2013 (9_10 ANS) : LE DEPART SERA DONNE A 18H20	7
U10_EA_ANNEES 2017_2015 (6_8 ANS): LE DEPART SERA DONNE A 18H40	7
ART 04 : DOSSARDS	8
ART 05 : ENGAGEMENTS	9
ART 06 : RECONNAISSANCE	9
ART 07 : DÉLAIS FIN DE COURSES	10
ART 08 : ASSURANCES	10
ART 09 : SECURITE ET ASSISTANCE	10
ART 10 : RAVITAILLEMENTS	10
ART 11 : VESTIAIRES ET DOUCHES	10
ART 12 : CLASSEMENT	11
ART 13 : RÉCOMPENSES	11
ART 14 : CHALLENGES & TROPHÉES	12
ART 15 : LITIGES	12
ART 16 : DROIT A L'IMAGE	12
Art 17 JEU	12

PREAMBULE

Dans le cadre des activités des fêtes de Pentecôte de la ville de PARTHENAY, la course des REMPARTS est ouverte à tous, licenciés ou non.

Course de 8km

A partir des Cadets pour la course des 8km.

Course de 16km

De Juniors à Masters pour l'ensemble des courses.

Course Relais entreprise 8km

A partir de minimes, 4 x 2km pour le Relais entreprises.

La Course des Remparts se déroule en ville avec la découverte du Quartier Médiéval de Parthenay à partir de Cadets pour le 8km, de Juniors pour le 16km, de minimes pour le Relais Entreprise et sur la piste Jean Claude Guion à l'Enjeu, pour les plus jeunes.



Figure 1_ La Porte Saint Jacques



Figure 2_ La Vau Saint Jacques



Figure 3_La Prée



Figure 4_La Tour de La Poudrière et le Château

ART 01 : ORGANISATION – PARTICIPATION

Le Club Athlétique Parthenaisien organise une course pédestre sur route le

Vendredi 6 juin 2025

à partir de 17h30 pour les jeunes sur l'Enjeu et 20h00 pour les adultes.

Le départ et l'arrivée ont lieu au

Parc des Sports l'Enjeu

1 rue du Petit Sanitat

79200 PARTHENAY

La course 8km est ouverte à tous les coureurs nés en 2009 (cadet) et avant, licenciés ou non.

La course 16km est ouverte à tous les coureurs nés en 2007 (junior) et avant, licenciés ou non.

La course "Relais Entreprises" 4 x 2km soient 4 athlètes est réservée aux entreprises et est ouverte à tous les coureurs nés en 2011 (minime) et avant, licenciés ou non.

Le fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

ART 02 : LICENCE PPS CERTIFICAT MÉDICAL POUR L'INSCRIPTION QUESTIONNAIRE DE SANTE

Pour s'inscrire à ces courses, la législation française impose à chaque participant de fournir soit :

Une photocopie de la licence Compétition de l'année de la Fédération Française d'Athlétisme (-2,00€ à l'inscription)

Ou

Un PPS (Parcours Prévention Santé), **PLUS DE CERTIFICAT MEDICAL***

[Parcours de Prévention Santé | Parcours de Prévention Santé \(athle.fr\)](#)

*Extrait Règlementation des manifestations Running 2025

3 – CONDITIONS DE LICENCE ET SANTE DES PRATIQUANTS

3.1 - Personnes mineures Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit : - - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA. D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois. Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

3.2 - Personnes majeures Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit : - - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ; D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Concernant l'application du présent article, des dispositions transitoires sont prévues par voie de circulaire concernant les manifestations organisées avant le 31 août 2024 ou dont l'inscription est déjà ouverte lors de la publication de la présente réglementation. Ces dispositions transitoires prendront automatiquement fin à échéance des manifestations qu'elles concernent.

REGLEMENTATIONS DES MANIFESTATIONS RUNNING 2025

ART 03 : LES COURSES

Courses enfants :

Le départ et l'arrivée ont lieu sur le Parc des Sports l'Enjeu.

Inscription auprès de vos enseignants à privilégier.

Quatre tours de pistes soit 1600 m [U14_BE enfants des années 2013 (11ans) et 2012 (12ans)].

Trois tours de pistes soit 1200 m [U12_PO enfants des années 2016 (9ans) à 2014 (10ans)].

Deux tours de piste soit 800 m [U7_U10_Eveils_enfants de l'année 2018 (6ans) à 2016 (8ans)].

Aucun classement ne sera effectué sur ces quatre courses mais, il y aura une récompense pour chaque participant.

Pour les enfants dont la classe n'est pas adhérente à l'USEP, l'UGSEL, UNSS, il sera possible de courir.

Se référer à [l'article 2 de ce document](#).lié au questionnaire santé.

Courses adultes (*Un pointage pourra être réalisé à différents endroits du parcours*) :

Le départ et l'arrivée ont lieu au Parc des Sports l'Enjeu.

Pour les coureurs nés en 2009 (16 ans-à partir de cadet) et avant

La course de 8km correspond à une boucle de 8km.

Le Relais entreprises de 8km correspond à une boucle de 8 km réalisées par 4 athlètes, celui-ci est réservé aux entreprises.

Pour les coureurs nés en 2007 (18 ans-à partir de juniors) et avant

La course de 8km correspond à une boucle de 8km.

La course de 16km correspond à deux boucles de 8km.

Le Relais Entreprises de 8km, correspond à une boucle de 8 km réparti en 4 x 2km, celui-ci est réservé aux entreprises.

Pour les coureurs nés en 2011 (14 ans-à partir de minime) et avant

Le Relais Entreprises de 8km correspond à une boucle de 8km réalisées par 4 athlètes, celui-ci est principalement réservé aux entreprises.

ART 04 : HORAIRES ET INSCRIPTIONS

Courses enfants gratuites : (*horaires modifiables*)

U14_BE_ANNEES 2012_2011 (11_12 ANS) : LE DEPART SERA DONNE A 18H00

U12_PO_ANNEES 2014 A 2013 (9_10 ANS) : LE DEPART SERA DONNE A 18H20

U10_EA_ANNEES 2017_2015 (6_8 ANS): LE DEPART SERA DONNE A 18H40

INSCRIPTION AUPRES DES ENSEIGNANTS (USEP_UNSS_UGSEL) A
PRIVILEGIER OU SUR PLACE EN FOURNISSANT UN QUESTIONNAIRE DE SANTE
POUR LES MINEURS.

Courses adultes : Le 8km, le 16km et le relais entreprises 8km :

Le départ sera donné à **20h00 précise** au Parc des Sports l'Enjeu.

Les inscriptions sont limitées à 600 personnes.

Par courrier postal :

Dernier délai le samedi 31 mai 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi).

COURSE DES REMPARTS

Parc de Sports L'ENJEU

01 rue du Petit Sanitat

79200 PARTHENAY

En ligne sur Internet :

Date Limite le Mardi 3 juin 2025 à 16h00

(Majoration de 3€ à partir de 16h01)

www.runheure.fr/coursedesremparts-2025

Il sera encore possible de s'inscrire, avec une majoration du prix initial de **+ 3 euros**, à :

Hyper U : le jeudi 5 juin 2025 de 17h00 à 19h00.

Parc des Sports L'Enjeu le vendredi 6 juin 2025 de 16h30 à 19h00.

Pour le relais entreprise, l'inscription sera à faire directement auprès du club avec une date limite, **le vendredi 6 juin 2025 à 16h00**

Tous les renseignements pourront être fournis au 0670580161 et sur le site Internet du club.

[Club Athlétique Parthenaisien](#)

ART 04 : DOSSARDS

La prise de dossard est un acte personnel et engage le sportif. Le dossard lié à une licence FFA ou à un PPS ne peut se transposer à une autre personne.

Cette "**imposture d'identité**" met les auteurs (donneurs et receveurs) face à leurs choix. Des poursuites éventuelles pourraient décliner de ce choix. En tout état, Il ne pourra prétendre, en cas de découverte, à quelques récompenses qu'elles soient.

RETRAIT DOSSARDS

Les dossards pourront être retirés :

Le jeudi 5 juin 2025 chez notre partenaire

Hyper U (Centre-ville)

Avenue F. Mitterrand

de 17h00 à 19h00.

Le vendredi 6 juin 2025 au

Parc des Sports l'Enjeu

1 rue du Petit Sanitat

de 16h30 à 19h00.

ART 05 : ENGAGEMENTS

Courses	Avant Le Mardi 3 juin 2025 16h00		A partir du Mardi 3 juin 2025 16h01
	Licenciés FFA	Non Licenciés	
Le 8km	8,00 €	10,00 €	11€ Licencié 13€ non Licencié
Le 16km	11,00 €	13,00 €	14€ Licencié 16€ non Licencié
Le Relais entreprises 8km relais réservé aux entreprises	Don sous forme de mécénat à partir de 80€, voire plus, suivant le souhait de chaque entreprise. L'inscription sera à faire directement auprès du club		Date limite d'inscription Le vendredi 6 juin 2025 à 16h00

ART 06 : RECONNAISSANCE

Le parcours est sécurisé par des signaleurs **bénévoles** qui assureront votre sécurité. Il vous revient de reconnaître le parcours pour vous éviter d'être en dehors du circuit.

Aucune réclamation ne serait entendable si un athlète venait à se tromper sur l'itinéraire.

Un pointage pourra être réalisé à différents endroits des parcours.

ART 07 : DÉLAIS FIN DE COURSES

Un délai de fin de course est instauré.

Pour la course de 8km ou en Relais Entreprises, les derniers concurrents devront être arrivés avant le dernier du 16km.

Pour le 16km, en individuel, les derniers concurrents devront avoir franchi **le poste de ravitaillement Place De La NATION au 12^{ème} km** environ et avant les **1h45mn** de course.

ART 08 : ASSURANCES

Les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de AIAC Courtage couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de la course. Assurance individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Toutefois le CA Parthenay a souscrit une extension individuelle accident et assistance pour les participants non licenciés, contrat MAIF N°4121633J.

ART 09 : SECURITE ET ASSISTANCE

La sécurité sera assurée par un service d'ordre propre à l'organisation. A part ceux de l'organisation, aucun véhicule à moteur, ni vélo accompagnateur ne pourront suivre la course. Les secours, implantés à l'arrivée et en différents points du circuit, seront assurés par le service de secours à la personne retenu par l'organisateur et leur ambulance, par les pompiers et un médecin.

En toute sécurité, l'accès sera laissé aux personnels de soins seulement dans le sens de la course (Maison de retraite, interventions à domicile, etc...)

ART 10 : RAVITAILLEMENTS

Pour les courses, un point d'eau sera installé à la place de la Nation (mi-parcours) ainsi qu'au Parc des Sports l'Enjeu.

Un ravitaillement de fin de course sera distribué dès l'arrivée et réservé aux participants.

ART 11 : VESTIAIRES ET DOUCHES

Sur place au Parc des Sports l'Enjeu (Vestiaires sans casier et espace non surveillé).

ART 12 : CLASSEMENT

Il sera établi un classement général au scratch pour chaque course.

Challenge équipe : un classement sera établi pour récompenser le club ou l'association le ou la plus représenté en nombre d'inscrits avant le mardi 3 juin 2025.

ART 13 : RÉCOMPENSES

Un lot sera remis aux 600 inscrits.

Course Le 8km (présence sur le podium indispensable)

Classement	Femmes	Hommes
Scratch	1 ^{ère}	1 ^{er}
	2 ^{ème}	2 ^{ème}
	3 ^{ème}	3 ^{ème}

Course Le 16km (présence sur le podium indispensable)

Classement	Femmes	Hommes
Scratch	1 ^{ère}	1 ^{er}
	2 ^{ème}	2 ^{ème}
	3 ^{ème}	3 ^{ème}

Course Le Relais Entreprises (présence sur le podium indispensable)

Classement	Equipe
Scratch	1 ^{ère}
	2 ^{ème}
	3 ^{ème}

LOTS PAR TIRAGE AU SORT

TIRAGES AU SORT

Pour l'ensemble des participants, un tirage au sort par N° de dossard sera réalisé en amont de la course. Un document sera remis aux lauréats lors du retrait du dossard.

Pour récupérer le lot gagnant, il faudra avoir fini la course et être

PRESENT OBLIGATOIREMENT LORS DES PODIUMS

TIRAGES AU SORT pour les signaleurs et bénévoles

Sans Signaleurs et Bénévoles la course n'existe pas, comme les sportifs un tirage au sort sera réalisé et permettra à certaines personnes d'être récompensées pour ce temps de bénévolat.

PRESENCE OBLIGATOIRE LORS DES PODIUMS

ART 14 : CHALLENGES & TROPHÉES

CHALLENGE PARTICIPATIF DES ÉCOLES : le classement est basé sur la participation et le nombre d'inscrits par école. Les 2 premières écoles les plus représentées en nombre d'inscrits seront récompensées en bons d'achat.

CHALLENGE club ou association :

Un trophée et un panier garni seront remis à l'équipe la plus représentée en nombre de participants inscrits avant le mardi 3 juin 2025.

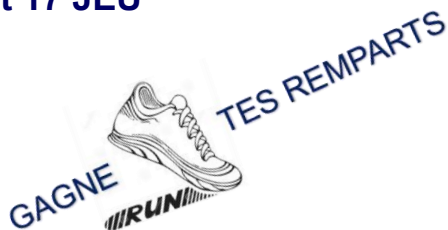
ART 15 : LITIGES

Les organisateurs se réservent le droit de trancher tout litige, leurs décisions étant souveraines.

ART 16 : DROIT A L'IMAGE

Chaque concurrent autorise, sans contrepartie financière, l'utilisation de son image pour les besoins de communication relatifs à l'organisation de la course

Art 17 JEU



Parthenay le 13 mars 2025

Merci de bien prendre connaissance de ce règlement,

Bonne inscription

Bonne course

Sportivement

Le Comité Directeur et ses organisateurs

